



République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TÈNE

CONSEIL GÉNÉRAL

Procès-verbal N°19

**Séance extraordinaire du jeudi 25 juin 2015 à 20 h 00
au camping de La Tène, salle « l'Octogone »**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Convention de fusion entre les communes de Cornaux, Cressier, Enges, La Tène, Le Landeron, Lignièrès et Saint-Blaise / rapports à l'appui
3. Divers

* * * * *

Le président Jean Dominique Röthlisberger (GCD-PLRT) a le plaisir de vous saluer, en particulier les membres du Conseil général, le Conseil communal, la presse et le nombreux public. Il s'exprime ensuite en ces termes.

« Cette séance extraordinaire est exceptionnelle pour deux raisons. Tout d'abord parce que la séance a lieu pour la première fois dans cette salle de « l'Octogone », exceptionnelle aussi par le sujet traité, soit le projet de fusion.

Vous avez été convoqués dans les délais avec un ordre du jour qui est très bref. Je vous rappelle également qu'il n'y a pas de possibilité de faire d'amendement au point 2 de l'ordre du jour. Soit on accepte, soit on refuse ou alors on s'abstient. ».

1. Appel

Le secrétaire Michel Planas (ELT) procède à l'appel comme suit :

35 présents ; 4 excusés : Richard Bischof (GCD-PLRT), Erich Brönnimann (ELT), Florian Bulliard (GCD-PLRT) et Jean Claude Wäfler (ELT) ; 1 absent : Eric Caron (PSLT). **La majorité est fixée à 17.**

2. Convention de fusion entre les communes de Cornaux, Cressier, Enges, La Tène, Le Landeron, Lignièrès et Saint-Blaise / rapports à l'appui

Le président retdit qu'il n'y a pas de possibilité d'amendement. Certains ont assisté à la séance de tous les Conseils généraux, séance tenue au Landeron, où tout le monde a pu s'exprimer et où il y a eu des votes pour éventuellement modifier le projet de convention de fusion qui avait été présenté.

Pour le déroulement de ce point, il donnera tout d'abord la parole au Conseil communal, puis à la commission de fusion, aux groupes et ensuite discussion générale pour ceux qui veulent s'exprimer. Il donne donc la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Notre fusionnette que nous vivons actuellement, que vous avez votée en 2007 et que le peuple a voté en 2008 s'apprête maintenant à rentrer dans la cour des grands et à devenir

une grande fusion. Nous avons l'avantage d'avoir vécu une fusion très récente entre Marin-Epagnier et Thielle-Wavre en 2009 et de pouvoir en profiter pour voir ce que cela nous a apporté.

Tout d'abord, toute fusion est le moment idéal pour avoir une réflexion sur le fonctionnement administratif communal. Ceci a eu lieu pour La Tène avec la mise en place de règlements communs et d'arrêtés uniformisant les pratiques jusque-là différentes de nos deux villages. Ceci est favorable pour tous car cette réflexion permet de tirer profit d'idées venant des différentes communes et d'en prendre le meilleur aussi bien pour les administrations que pour les citoyens. Cela sera d'autant plus le cas pour notre future commune d'Entre-deux-Lacs car unissant sept communes au lieu de deux.

Ensuite, cela permet de pouvoir avoir une centralisation de l'information et de profiter des avancées technologiques pour faire des choix comme la dématérialisation et les nouvelles solutions d'archivage.

Enfin, La Tène était cependant une fusion de taille trop petite pour pouvoir effectuer une réorganisation du personnel et d'en faire des spécialistes dans leur domaine. Les employés ont toujours plusieurs tâches dans leur cahier des charges ce qui leur fait souvent être au four et au moulin. Ceci ne sera pas le cas pour la future commune d'Entre-deux-Lacs et un personnel dédié pour chaque tâche et pour chaque service sera mis en place très rapidement. Cela apportera une efficacité accrue et favorisera l'efficacité, l'écoute et la rapidité de traitement dans les dossiers.

Il s'agit là de voter sur un processus de fusion avec nos six voisins qui est finalement une suite logique de tous ces regroupements, associations et syndicats intercommunaux que nous mettons en place dans différents domaines. Ce soir est en effet une étape importante et décisive pour l'avenir de notre commune. Cette fusion permettra d'offrir à notre population des conditions favorables pour un avenir durable avec entre autres un coefficient fiscal attractif.

Grâce à cette fusion, notre commune pourra retrouver une certaine autonomie, pourra continuer d'investir dans des infrastructures publiques et profiter d'une synergie globale avec les autres concitoyens de notre région de l'Entre-deux-Lacs.

Je ne reviendrai pas sur les raisons souvent avancées par écrit ou par oral comme le manque de membres politiques et d'économies d'échelles. Nous ne pouvons que le constater à chaque séance de Conseil général, peut-être un peu moins ce soir, que ce soit dans notre commune ou chez nos voisins. Il est aussi facile à imaginer que faire les mêmes travaux administratifs une seule fois au lieu de sept peut être moins coûteux en temps et aussi en argent.

Pour conclure, n'ayez pas peur de perdre votre identité locale. Chaque ancienne commune conservera son nom et les coutumes locales ne se perdront pas. Preuve en est, au niveau des manifestations locales de La Tène, Thielle-Wavre et Marin-Epagnier ont toujours des événements différents et très peu en commun : Fête scolaire, kermesse, fenêtres de l'Avent, toutes continuent d'exister dans chaque ancien village et les tentatives de rapprochement par les autorités n'ont pas abouti à des événements communs. L'identité locale sera conservée et les futurs citoyens d'Entre-deux-Lacs seront toujours là pour y veiller et à la défendre.

Je vous remercie de votre attention et, au nom du Conseil communal, je ne peux que vous inciter à voter *oui* ce soir afin de donner la chance à La Tène de pouvoir continuer dans ce processus mis en route depuis quelques années. ».

Le président remercie Yannick Butin.

Le président laisse provisoirement sa place à **Belul Bajrami** (PSLT), vice-président, afin de prendre la parole pour la commission ad hoc consultative relative aux projets de rapprochements ou de fusions de communes.

« Monsieur le vice-président, Mesdames, Messieurs,

Depuis 2011, la commission de fusion a suivi l'évolution des projets de fusion, soit :

- le Nouveau Neuchâtel
- la Paroisse politique
- le Grand Entre-deux-Lacs

En juin 2013, un sondage auprès de la population de la commune de La Tène plébiscita le projet « Grand Entre-deux-Lacs » avec 65% d'avis favorables, suivi de celui de la Paroisse politique et du Nouveau Neuchâtel.

La commission était, elle aussi, acquise au projet « Grand Entre-deux-Lacs ».

Comme l'ensemble des communes du district (sauf Hauterive) étaient, elles aussi, favorables à ce projet, un crédit d'étude fut voté par l'ensemble des communes participantes afin de financer celle-ci.

Suite à cette décision, la commission fut régulièrement renseignée sur l'évolution du projet et a pu en discuter lors de nos séances de commission.

Les membres de la commission furent associés et participèrent à des chantiers régionaux de travail (politique, finances, administrative, etc.) et purent ainsi donner la position de notre commune.

En mars de cette année, une réunion de toutes les commissions de fusion et les Conseils communaux des communes engagées furent réunis à Cornaux afin de rapporter des travaux des divers groupes de travail et mettre ainsi en place un avant-projet de la convention de fusion. Pour la majorité des objets une nette majorité de participants a accepté ces objets.

Les objets les plus controversés furent de savoir si les conseillers communaux pouvaient ou non avoir un double mandat (Conseil communal et Grand Conseil), la localisation des emplacements, administration, services techniques, etc.).

La commission de fusion a pris acte que ni l'administration, ni les services techniques, se trouveraient sur l'actuelle commune de La Tène ; par contre, un dépôt de travaux publics serait maintenu.

Un des objets les plus sensibles est sans contexte l'aspect financier et de ce point de vue, notre commune est bien placée puisque nous passerions d'un taux actuel de 76 à 70 points.

La commission s'est penchée sur les avantages et les inconvénients d'une telle fusion.

Comme avantages, indépendamment du taux d'impôt, il ressort que toute l'organisation serait plus professionnelle (Conseil communal, services techniques, etc.). Nous devons également relever, et ce n'est pas propre à la commune de La Tène, de la difficulté à tous les groupes de trouver des personnes intéressées et compétentes pour occuper les postes, aussi bien au Législatif qu'à l'Exécutif ; ceci est dû à l'évolution de notre société et à la mobilité des gens ; en effet, anciennement, la majorité des gens travaillait sur place ou dans les communes voisines. Maintenant, nos villages sont de plus en plus devenus des cités-dortoirs et il n'est pas rare que les travailleurs fassent, chaque jour, de longs déplacements en voiture ou en train, pour Lausanne, Berne, Genève, La Chaux-de-Fonds et même Zurich ! Il faut aussi relever qu'au vu de son importance (environ 17'000 habitants) et troisième commune en nombre d'habitants, la voix de la commune serait mieux entendue au niveau de l'Etat.

Dans les inconvénients, citons le fait que les villages perdraient la proximité des autorités ; celle-ci doit néanmoins être compensée par les sociétés et groupements de sociétés locales et pourquoi pas des groupements de quartiers qui pourraient se faire entendre par les nouvelles autorités ; relevons que le nom des localités resterait.

La commission est consciente qu'il s'agit d'une évolution importante et nous pourrions même dire une véritable révolution, puisque toutes les communes à l'exception de La Tène, sont des communes plus que centenaires !

Notre commission, à l'unanimité, vous invite à accepter cette fusion. ».

Le président reprend sa place et donne la parole à **Jeannine Mallet** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Les membres de l'Entente de La Tène voteront positivement l'adoption de la convention de fusion des sept communes d'Entre-deux-Lacs.

Toutefois, lors de sa séance de lundi dernier, les discussions ont été fructueuses.

Les documents qui nous ont été remis nous ont permis d'avoir une vue générale et globale de la nouvelle commune.

La Tène a tout à y gagner. Nous devons nous engager afin de convaincre un maximum de citoyens. C'est un projet d'avenir, ambitieux, mais tout ne sera pas réglé dans un premier temps.

Le coefficient fiscal à 70 points nous semble peu réaliste mais il n'atteindra pas le coefficient actuel de La Tène.

Nos autorités n'ont pas pu, ou su, être convaincantes afin de se positionner au moment des choix de localisation des services de la future commune... Alors que nous sommes la plus grande commune en habitants.

Par un *oui* des conseillers généraux, nous donnons un signal fort à la population de voter *oui* le 29 novembre 2015. ».

Le président remercie Jeannine Mallet et donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Nous vivons un moment historique ! Aujourd'hui, les conseillers généraux de sept communes décident de l'avenir de leurs communes dans un futur Grand Entre-deux-Lacs.

Rassurez-vous, après les historiques précédents, je ne referai pas ici l'argumentaire du pour ou contre de la fusion, ce débat a déjà eu lieu à maintes reprises, tant dans cette Assemblée que dans nos sections respectives. Le projet proposé, avec ses avantages et ses inconvénients, est donc supposé être connu de tous.

En ce qui concerne la section du parti socialiste de La Tène, nous en avons également débattu à maintes reprises, notamment pour imposer la consultation de la population de La Tène sur les trois scénarii initiaux, ce qui, à l'époque, nous a valu certaines critiques. Mais aujourd'hui nous savons que nous agissons dans le sens de la population qui s'est exprimée, ceci même si nous sommes conscients que la votation du 29 novembre peut prendre une toute autre tournure. A nous donc de transmettre le bon message et de convaincre.

Vu l'importance de l'événement, nous avons tenu une assemblée générale à cet effet. Les résultats des votes confirment la voie que nous avons suivie jusqu'aujourd'hui et nous accepterons le projet de fusion à une très forte majorité.

Si nous sommes tous d'accord que la population doit s'exprimer sur le sujet et qu'il ne convient pas que par leur vote les conseillers généraux empêchent la population de décider de son avenir, quelques opposants au projet ont néanmoins désiré voter contre sachant que leur vote négatif ne risque pas de faire basculer une majorité solide.

Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée pour remercier tous les acteurs du projet, en premier lieu le Conseil communal pour sa clairvoyance et son opiniâtreté, la commission de fusion pour le sérieux de son travail et l'excellence des résultats, tous les conseillers généraux qui ont suivi avec attention le projet et en ont cautionné la poursuite et nous remercions aussi notre administration pour qui cela a occasionné une forte surcharge de travail.

Nos remerciements vont également aux autorités des six autres communes, en mentionnant tout particulièrement le COPIL qui a bien géré ce projet, qui a tenu des séances d'information complètes et bien documentées et qui a permis aux conseillers généraux des sept communes de revoir la proposition de convention de fusion et de la peaufiner.

Merci à toutes, merci à tous, merci encore. ».

Le président remercie Alain Maurissen et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Autant vous le dire tout de suite, le parti libéral-radical est dans sa quasi-unanimité un fervent du projet de fusion qui nous est présenté. Il a contribué comme nombre de miliciens de la région aux études et aux réflexions menées en commission ou au sein de groupes de travail. Le travail de tous nous est aujourd'hui présenté dans un rapport bien ficelé et bien construit. Nous souhaitons remercier, comme nos prédécesseurs, toutes celles et tous ceux qui ont permis d'aboutir au projet de convention de fusion qui nous est soumis ce soir.

Nous ne sommes toutefois pas naïfs. Fusionner ne règlera de loin pas tout. Se marier avec nos six voisins, c'est aussi prendre des risques. Au nombre desquels, la disparition de notre identité et de nos traditions locales figure sans doute au premier rang. Il nous semble à cet égard que des garanties ont été données et qu'elles suffisent tant et aussi longtemps que nos concitoyens ont la volonté de s'investir dans la vie associative.

A la différence du Landeron, de Lignièrès, d'Enges, de Cornaux, de Cressier ou de Saint-Blaise, nous avons déjà connu plusieurs regroupements à des époques diverses. Nous sommes donc conscients des enjeux et des effets d'un rapprochement. Pour nos partenaires, indépendants depuis plusieurs siècles, le saut est quantique. Si tant est qu'il aboutisse ce soir puis dans une votation populaire en novembre, il méritera tout notre respect.

Pour eux comme pour nous, fusionner, c'est créer des opportunités. C'est se donner la possibilité de faire mieux si tant est qu'on se donne ensuite les moyens de concrétiser ces options. Sur le papier, nous sommes en mesure de professionnaliser nos services et nos prestations. Nos employés en profiteront directement au travers de cahiers des charges attractifs et aussi d'évolutions de carrières plus vastes. Nos concitoyens en bénéficieront par des réponses plus pointues, mieux étayées, mieux préparées car données par un personnel davantage spécialisé et au fait de la complexité de nos législations et de notre monde. Nous serons aussi en mesure de rationaliser la manière dont nous délivrons les prestations publiques. Avec près de 100 équivalents temps-pleins, notre dotation en personnel nous permet de rêver de processus plus simples, de suppléances aisées, des gains d'efficience par une meilleure maîtrise des prestations à délivrer. La seule rotation naturelle provoquée par les départs en retraite et les réorientations de carrières permettront d'ajuster en permanence nos prestations.

Financièrement, nous serons plus solides car assis sur des recettes mieux diversifiées. Si tant est que le nouvel Exécutif s'y attèle, les synergies dégagées permettront d'améliorer notre capacité d'investissement et de maintenir une fiscalité que nous percevons comme raisonnablement calibrée.

Politiquement enfin, notre taille nous permettra de conduire l'action avec un Exécutif professionnel et - cerise sur le gâteau - de devenir aussi incontournables que La Chaux-de-Fonds, les vallées et Neuchâtel. Notre voix sera portée haut et davantage écoutée que nos sept piaillements actuels.

Pour le parti libéral-radical, cette fusion est incontournable. La voie solitaire a montré ses limites. Elle nous confronte chaque jour face à nos faiblesses et nos limites. Non pas que La Tène ait été un échec. C'est plutôt la faible ambition de l'époque et un rapprochement à deux plutôt qu'à davantage qui s'est révélé être un pas trop court.

Une fusion à sept relèvera le niveau de jeux et promet des avancées sérieuses dans la manière dont nous délivrons l'action publique. Professionnaliser, rationaliser, solidifier et

gagner en stature en sont les résultats potentiels. Nous ne voulons pas rater ce virage et c'est pourquoi nous voterons à notre quasi-unanimité *oui* à ce projet. ».

Le président remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Laurent Suter** (GCD-PDC).

« Je suis le premier signataire d'une motion populaire qui préconisait d'avoir un canton de six communes. Personnellement, je ne vais pas trop changer d'avis car je suis un petit peu fusionnement sceptique et j'étais carrément contre la petite fusion dont on a fait allusion.

Là, je me range quand même à plusieurs arguments qui ont été exprimés mais il n'y a aucun de ces arguments au fond qui sont vraiment convaincants au niveau des sept communes mais qui le seraient également au niveau du district.

Donc, quand on votera au niveau du district, je serai pour. Suivant cette suite logique, cette fois je m'abstiendrai, surtout vis-à-vis de la qualité du travail des gens qui ont œuvré pour ça.

Je tiens aussi à le relever, comme l'a fait Alain Maurissen, car c'était vraiment un travail très bien fait. Je vous remercie de m'avoir donné la parole. ».

Le président remercie Laurent Suter et donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le projet de fusion du Grand Entre-deux-Lacs est tout sauf enthousiasmant.

Tout d'abord, il ne repose sur aucune unité géographique et ensuite il présente de grandes disparités socio-économiques.

Au niveau organisationnel, il ne permettra à terme la suppression que d'un seul syndicat de communes, alors que, vu de La Tène, il entraînera la participation à trois nouveaux syndicats de communes.

Le coefficient fiscal de 70 points proposé dans la convention de fusion est un coefficient politique, voté à mains levées par une assemblée n'ayant pas eu accès aux bases du calcul, alors que le groupe de travail Finances avait calculé un coefficient d'équilibre d'environ 74 points.

Pour la commune de La Tène, par ailleurs la plus grande commune de cette fusion, cela implique la fermeture du guichet de l'administration à Marin et la perte du nom de La Tène, dont le rayonnement est international contrairement à celui d'Entre-deux-Lacs.

Néanmoins, au vu de la situation financière actuelle de La Tène et vu que le Conseil communal a refusé d'étudier les deux autres alternatives, soit la Paroisse politique et le Nouveau Neuchâtel, le bricolage d'Entre-deux-Lacs est préférable à la voie solitaire. Merci. ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à la quasi-unanimité.

L'arrêté concernant l'adoption de la convention de fusion entre les communes de Cornaux, Cressier, Enges, La Tène, Le Landeron, Lignières et Saint-Blaise est accepté par 31 voix contre 1 et 2 abstentions.

- Applaudissements -

Le président rappelle qu'à l'issue de la séance du Conseil général, un apéritif sera offert à tous les conseillers généraux et communaux des sept communes à l'Espace ta'tou à Cornaux. Cela risque d'être intéressant et nous aurons surtout l'occasion de savoir ce qu'ont voté les autres.

3. Divers

Le président donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je vais répéter ce que vient de dire le président. Il y a donc un apéritif qui sera servi à Cornaux pour les conseillers généraux et communaux. Je précise, parce que c'est la consigne qui a été donnée : attention au parcage (là-bas il y a un ASP et il fait son boulot). Il vous est instamment demandé de parquer (je ne sais pas le nom de la rue) sur la nouvelle rue où il y a toutes ces places de parc depuis le Landi qui remonte jusqu'à l'Espace ta'tou (que vous situez certainement tous). Il y aura de la place pour tout le monde mais les premiers arrivés seront les premiers servis. L'apéro de Cornaux est donc signalé mais il y a aussi un apéritif qui est servi ici à la population (j'aurais peut-être dû commencer par ça). C'est avec plaisir que la population est conviée à partager ce verre de l'amitié. J'en ai terminé, merci Monsieur le président. ».

Le président remercie Daniel Rotsch et donne la parole à **Jeannine Mallet** (ELT).

« Je voudrais remercier le Conseil communal pour l'autorisation que nous avons eue ce soir pour siéger à « l'Octogone ». Simplement, il serait très appréciable d'avoir une même autorisation pour nos séances de Conseil général à Marin, à l'Espace Perrier. ».

La parole n'étant plus demandée, **le président clôt la séance à 20 h 32.**

- Applaudissements -

La rédactrice du procès-verbal

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :

Le président,

Le secrétaire,

J. D. Röthlisberger

M. Planas